



DÉCLARATION DE DÉMARCHAGE



Conformément à l'arrêté du Maire n°2026-45 Du 13 avril 2026, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service du Police Municipale de Marckolsheim, **15 jours** avant le commencement de celui-ci.

LA PRÉSENTE DÉCLARATION N'AUTORISE EN AUCUN CAS LE MANDATAIRE A SE DÉCLARER ACCRÉDITÉ PAR LA VILLE POUR DÉMARCHER LES PARTICULIERS.

Déclarant			
Dénomination Social :			
Numéro SIREN :			
Adresse :	N°	Rue	
	Ville		

Démarchage : limité à 15 jours consécutifs maximum			
Objet du démarchage :			
Période du démarchage :	Du	Au	Inclus
Rues prospectées :			

Démarcheurs			
Nom :		Prénom :	
N° immatriculation du véhicule :		Secteur :	
Nom :		Prénom :	
N° immatriculation du véhicule :		Secteur :	
Nom :		Prénom :	
N° immatriculation du véhicule :		Secteur :	

Observations	Réservé à la Mairie		
	Reçu le :		
	Dossier Complet :	Oui	Non
	Réponse faite le :		
	Cachet et signature :		

Document à retourner au poste de Police Municipale de Marckolsheim, 15 rue du Maréchal Foch ou par courriel (police.municipale@marckolsheim.fr) accompagné d'un extrait K-Bis de moins de trois mois et des cartes professionnelles des agents exerçant.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service de police municipale pour le respect des règles de la vente à domicile, appelé « porte à porte » qui consiste à proposer au consommateur de souscrire un contrat de vente, de location ou de prestation de service.

Le démarchage étant soumis à une réglementation protectrice sur le contenu du contrat et les délais de rétractation. L'arrêté du Maire oblige tout démarcheur à se déclarer en Mairie ou auprès du service de police municipale.

Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées aux services de la Gendarmerie Nationale et de la Direction Départementale de Protection des Populations conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la Police municipale de Marckolsheim. Tél : 03.88.92.72.87